



REGLEMENT DE LA RANDONNEE

Voici quelques conseils que nous vous demandons de respecter, pour le bien-être de tous :

Les randonneurs doivent :

- ☞ **Respecter le Code de la Route (il est impératif de marquer un arrêt à chaque chemin débouchant sur une route)**
- ☞ **emporter avec eux sur le parcours leur carte d'inscription**
- ☞ Ne pas souiller la nature en jetant des détritrus
- ☞ Avoir un V.T.T. en parfait état de fonctionnement (aucun rapatriement n'est prévu)
- ☞ Avoir un nécessaire de réparation de crevaison
- ☞ Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable,
- ☞ En aucun cas, la randonnée ne donnera lieu à une compétition,
- ☞ Toute personne non inscrite, n'est pas assurée.
- ☞ **Pour votre sécurité, le port du casque est fortement conseillé**

Nous vous remercions de votre compréhension, et vous souhaitons une excellente journée !